

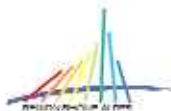
# Le journal de la Coise



Publication de : SIVU pour l'aménagement de la Rivière Coise pour le Canton de Saint-Galmier, Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais, SIVOM du Canton de Saint-Symphorien-sur-Coise, Communes de Marcenod et de Sainte-Catherine

Exemplaire gratuit

N° 2 Mars 1997



## EDITORIAL

Le 13 novembre dernier, quelques heures d'une pluie diluvienne nous ont rappelé que la rivière est un milieu vivant.

Comme de nombreux cours d'eau, la Coise, prise d'une colère soudaine, s'est mise à enfler jusqu'à déborder, prenant l'allure d'un petit fleuve bouillonnant. Elle a quitté son lit submergeant sur son passage quelques arbres morts et passerelles vite emportés. On a constaté une érosion très importante sur les terrains agricoles et dans les fossés d'évacuation des eaux pluviales.

Avec 120 millimètres de pluie tombée en 10 heures, la crue formée par la Coise a été à peu près égale à celle de 1983 et un peu supérieure à celle de 1989.

Ces sautes d'humeur font partie de la vie normale de la rivière. La nature est ainsi faite et on aurait tort de vouloir éliminer complètement ces débordements. Cependant, l'expérience prouve qu'il suffit d'observer quelques règles pour en limiter les effets. Par exemple, il est important de conserver en amont des zones de liberté, pour que la rivière puisse s'écarter dans les prairies permanentes afin d'atténuer une montée des eaux qui pourrait être catastrophique en aval.

On se souviendra d'une crue exceptionnelle en 1834 au cours de laquelle le pont Colas, entre Saint-Symphorien et Coise, fut obstrué par des arbres et des débris, se transformant en barrage qui, cédant soudain, provoqua la mort de 6 personnes à



Sur la commune de Coise, au Rivat, le jour de la crue de novembre dernier.

Saint-Galmier et la destruction de nombreuses maisons et moulins construits en bord de rivière.

Aujourd'hui, on a la possibilité de diminuer ce risque ; l'entretien de la rivière est donc primordial.

Les travaux du Contrat de Rivière avec la suppression d'arbres morts ou instables, les plantations d'arbres et arbustes, les travaux de remise en état de seuils ou de berges sont autant de remparts qui limiteront la violence des crues.

Mais c'est un travail de longue haleine qui doit aller de pair avec une prise de conscience des habitants de tout le bassin versant de la Coise.

Le contrat de rivière est opérationnel depuis un an à peine. Il nous faudra beaucoup de temps encore pour compenser plusieurs décennies d'abandon de ce milieu naturel.

Jean BOUCLARDON,  
Maire de Saint-Galmier,  
Président du SIVU pour l'Aménagement de la  
Rivière Coise pour le Canton de Saint-Galmier,  
Président du Comité de Rivière

Jean BOUTHIÉON,  
Maire de Chazelles-sur-Lyon,  
Président de la Communauté de  
Communes de Forez-en-Lyonnais

Louis VÉRICEL,  
Maire de Saint-Symphorien-sur-Coise,  
Président du SIVOM du Canton de  
Saint-Symphorien-sur-Coise

# POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU DE NOS RIVIÈRES

Les villages du bassin versant de la Coise ont pour la plupart entamé des programmes de travaux d'assainissement qui passent soit par l'amélioration ou le développement-renforcement des réseaux de canalisation, soit par la mise en œuvre de stations d'épuration ou de lagunes.

Dans le premier cas, il s'agit souvent de mettre en évidence les points où les effluents sont directement rejetés dans la nature (et donc dans la rivière), de récupérer ces rejets et de les raccorder à un collecteur qui les emmène jusqu'à une unité de traitement. Un autre type de travail consiste à optimiser l'étanchéité du réseau existant, c'est à dire à remettre en conformité les canalisations anciennes.

Les stations d'épuration dont la taille et la capacité peuvent varier considérablement, délivrent la meilleure qualité d'eau épurée. Le système nécessite la présence d'une main d'œuvre relativement qualifiée. Ce qui constitue souvent le principal inconvénient pour les petites communes.

Un des inconvénients majeurs de certaines stations est le risque de perte de boues issues du décanteur au moment de débits trop importants reçus par la station.

Le lagunage naturel est le procédé qui a connu le développement le plus important ces dernières années pour l'épuration des eaux des petites collectivités. (inférieur à 500 habitants)

Le problème le plus important pour l'implantation d'un lagunage naturel est le choix d'un site qui permettra l'obtention d'une étanchéité suffisante du fond des lagunes.

L'exploitation, aussi rudimentaire, soit-elle, ne doit pas conduire à l'abandon des installations. Des opérations de curage et d'entretien des abords devront être réalisées régulièrement.

## LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE RÉALISATIONS 96 et PROJETS 97

### AVEIZE

En 96, près de 1200 mètres de canalisations ont été installés pour collecter les effluents d'une part entre les hameaux du Trèves et du Pin Berthier, d'autre part pour mettre en réseau le nouveau lotissement communal sur le versant Sud du village.

Le développement du village laisse à penser que la station d'épuration, (route de Saint Symphorien) qui fonctionne encore très bien malgré ses 30 ans, ne suffira bientôt plus. Une étude est en cours pour une éventuelle transformation. Les travaux pourraient débuter l'automne prochain.

### AVEIZIEUX

Il s'agit de réaliser 2 800 mètres de canalisation pour l'assainissement des hameaux du Bas Chirat versant sud, du Chapelier, des Tissotes et au passage, de brancher sur le collecteur principal les hameaux du Plansonnet et des Mures. Les premiers travaux sont en cours et devraient être terminés à l'approche du printemps 1997.

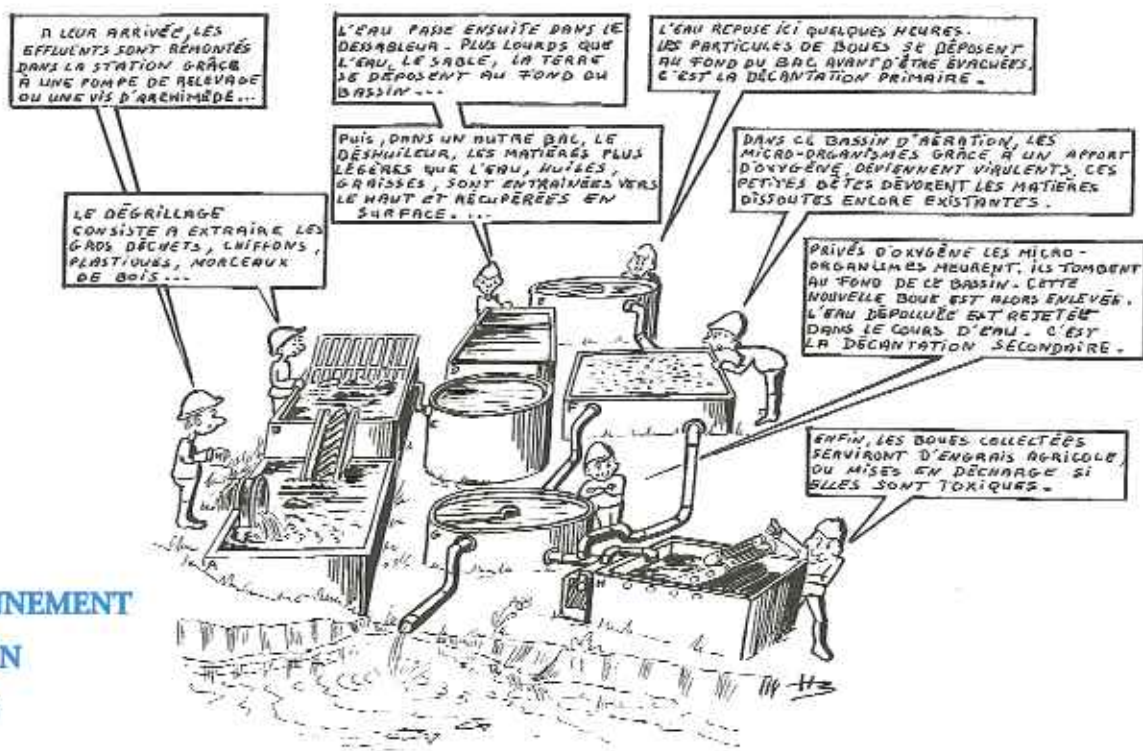
Par la suite, des études seront effectuées, au fur et à mesure, dans les hameaux qui ne sont pas encore desservis par le réseau d'assainissement.

### SYNDICAT DE CHAZELLES-SUR-LYON / VIRICELLES

En 1996, 4 rejets du hameau de la Charrantaine ont été récupérés et raccordés à un nouveau collecteur (réalisé par la commune de Chazelles) qui emmène les effluents jusqu'à l'unité de traitement (lagune), construite pendant l'hiver 96-97, au lieu dit "Fond Rivaud".

En 1997, il est prévu de réorganiser le réseau rue Verpilloux (vers la maison des jeunes). On réservera le collecteur existant aux eaux de pluie, tandis qu'un collecteur neuf sera installé pour les effluents ménagers et industriels.

## PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT D'UNE STATION D'ÉPURATION





PRINCIPE DU LAGUNAGE

### CHEVRIERES

Après avoir mis en place en 96 un dessableur sur le réseau d'assainissement, le réseau de canalisation du bourg sera étendu courant 97 pour couvrir la zone artisanale créée au début des années 90 sur la route de Fontanès.

D'autre part un lit de sable filtrant viendra s'ajouter aux 2 bassins de décantation du système de lagunes au lieu dit "Le Guichard".

### GRAMMOND

Le système de lagunage qui permet le traitement des effluents à Grammond a été remis aux normes en 96.

On a d'abord curé et agrandi le premier bassin de décantation, réduit le second auquel on a adjoint un lit de sable filtrant qui permet maintenant une dépollution très poussée de l'eau décantée.

### GREZIEU-LE-MARCHÉ

La commune a donc décidé de raccorder au réseau existant la partie sud du bourg, côté bassin versant de la Gimond. Pour ce faire, deux pompes de relevage seront nécessaires. Une vingtaine d'habitations seront ainsi raccordées à l'égout.

D'autre part, les eaux de pluie sont peu à peu canalisées et détournées du réseau d'effluents à traiter par la station.

### LA GIMOND

Une tranche de travaux d'extension du réseau a été réalisée en 96 dans le bourg. Un projet d'extension est à l'étude.

### SAINT-GALMIER / CHAMBOEUF

Des travaux de restauration de réseaux ont été réalisés en 1996, Bd du Sud à St-Galmier. A ce jour, une seule station permet de traiter les eaux usées des deux communes. La vétusté de ces installations oblige à construire une nouvelle station. Un site va être choisi rapidement et les travaux pourront débuter fin 97.

### SAINT-MEDARD-EN-FOREZ

Un collecteur permettant de séparer les eaux pluviales des eaux usées a été construit dans le centre bourg en 1996.

Les lagunes qui existent actuellement ne répondent plus aux besoins de traitement.

Aussi cette année une étude est en cours pour la création d'une unité de traitement.

### SIVOM DU CANTON DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE

L'étude en cours permettra de choisir l'hypothèse la plus pertinente en matière de travaux d'assainissement : soit la création d'une station unique au Nézel, destinée à traiter les effluents de Sainte Catherine, Larajasse et Saint-Martin; soit le raccordement des effluents de ces communes à la station existante de Saint-Symphorien.

### SYNDICAT DE PLANCIEUX

Des travaux de restructuration de réseau de collecte qui transportent les eaux usées depuis la commune de Bellegarde jusqu'à la station d'épuration de Plancieux à Montrond-les-Bains seront réalisés sur 5 ans. Une première tranche réalisée en 96 a concerné la rue de l'église à Montrond.

En 1997, le programme prévoit des travaux de rénovation de réseau, direction de Saint-André-le-Puy.

### VEAUCHE

En 1996, une première tranche de restructuration de réseau a été réalisée Cité Saint-Laurent. Pour 1997, la commune prévoit la création du réseau de canalisation le long de la Sonde (petit volvon).

De plus, une station d'épuration est à l'étude, les 2 stations existantes ne suffisant plus au traitement des eaux usées.

Le Journal de la Coise est édité par : le SIVU pour l'aménagement de la Rivière Coise pour le Canton de Saint-Galmier, La Communauté de Communes Foréz-en-Lyonnais, le SIVOM du Canton de Saint-Symphorien-sur-Coise, la Commune de Marcegnol et la commune de Ste-Catherine.

Directeur de la publication : Jean BOUCHARDON - Siège : Mairie 42330 Saint-Galmier - Tél. 04 77 52 54 57.

Conception réalisation : Equipe technique du CCML - Yves PIOT - Illustrations : Henri BARCET - Photos : Sylvie CHARNIER, Yves PIOT.

Comité de lecture : Comité de Pilotage du Contrat de Rivière

Journal réalisé avec le soutien financier de l'Etat, du Conseil Régional, des Agences de l'Eau, des Collectivités locales, du Conseil général de la Loire.

Imprimerie des Monts du Lyonnais - 69850 St-Martin-en-Haut

Contact Contrat de Rivière Coise : Yves PIOT : 04 77 52 54 57



## UN ENTRETIEN PAYSAGER RÉFLÉCHI

*L'entretien paysager de la rivière ne se fait pas au hasard, en débroussaillant, coupant ou plantant au fil des berges.*

*Les travaux sont au contraire définis par rapport à des tronçons homogènes déterminés et ils seront bien entendu adaptés au contexte local. L'équilibre de la nature est fragile, on ne doit intervenir que de manière raisonnée et respectueuse.*

### ZONE SAUVAGE

Une zone sauvage est un endroit où les berges n'ont pas été "domestiquées", sans zones agricoles très proches. Là, les taillis et les broussailles sont très présents.

Dans ces zones, l'entretien sera volontairement réduit. Une grande liberté d'évolution sera laissée à la végétation. Les interventions se limiteront à l'enlèvement de certains "embâcles", ces entassements de bois morts et débris qui risquent en cas de crue, d'obstruer les ponts. On fera du nettoyage de détritus domestiques, on a tous vu des sacs plastiques accumulés dans les broussailles après les crues. Les bras secondaires qui apparaissent au moment des crues lors de la divagation de la rivière, sont autant d'espaces disponibles qui viennent enrichir le milieu. Ces bras sont essentiels à la vie de la rivière. De même, on laissera les ronciers et les broussailles qui gênent l'accès aux berges... Ces lieux permettront à la faune aquatique et terrestre de s'épanouir en toute tranquillité.

### ZONE DOMESTIQUÉE

Depuis toujours, les riverains se sont servis à certains endroits de la rivière et en ont cultivé les terres riveraines souvent fertiles. Ils ont construit des seuils pour détourner l'eau de la rivière dans les biefs et faire tourner les roues des moulins. Ces seuils ou petits barrages limitent la vitesse du courant et gardent à la rivière une stabilité indispensable en évitant l'érosion des berges.

Dans ces zones, un débroussaillage sélectif sera pratiqué, on enlèvera les arbres morts, on nettoiera les berges. Des arbres, des arbustes et des buissonnants seront plantés pour stabiliser les berges. Ils seront d'excellents filtres à nitrates et phosphates. Cette végétation, lors des crues sera aussi un bon obstacle qui dissipera l'énergie du courant. Certains seuils seront remis en état, en utilisant de préférence la pierre. Cette dernière s'intègre mieux que le béton dans un milieu naturel et sa liaison avec l'ouvrage existant sera plus sûre.

Pour traiter les problèmes d'érosion des berges, l'utilisation des techniques végétales sera toujours préférable à l'enrochement systématique. Le saule ou l'aulne, grâce à leur puissance d'enracinement, permettront de recréer une végétation rivulaire qui assurera une stabilité des berges, tout en offrant au milieu aquatique tout ce qui est indispensable : ombre, caches pour les poissons, source de nourriture pour la faune aquatique et terrestre.



*A l'aide du bois et des branchages issus des travaux de nettoyage, il est possible de mettre en place des techniques simples et efficaces de lutte contre l'érosion.*

### ZONE URBAINE

Lorsque la rivière traverse un village, longe un lotissement, une zone industrielle, il est important qu'elle soit maîtrisée et ne déborde pas au moment des crues. On favorisera donc l'écoulement de l'eau en traitant au maximum la végétation.

L'entretien sera plus poussé dans ces endroits où la rivière a été "recalibrée", la vitesse du courant en a souvent creusé le lit. On construira des petits seuils qui freineront le courant. Leur faible hauteur, 30 centimètres, n'aura pas d'incidence sur le niveau de la rivière en période de hautes eaux.

L'enrochement et le bétonnage utilisés pour stabiliser les berges augmentent la vitesse du courant, ce qui a des conséquences négatives en aval. Chaque fois qu'on le pourra, on privilégiera donc les techniques végétales plus respectueuses de l'équilibre naturel.

Sur la Coise, chaque secteur est étudié et chaque technique utilisée pour l'entretien des berges, l'est en fonction des besoins. On voit peu de chantiers spectaculaires et tous les travaux sont faits en accord avec les propriétaires-riverains et dans le respect de la règle du jeu établie entre tous les partenaires du contrat de rivière Coise.

# RÉINSERTION ET SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT

Ils étaient chômeurs de longue durée, avec, pour certains, des problèmes d'insertion plus ou moins difficiles à résoudre. En Contrats Emplois Solidarité pour les uns, en Contrats Emplois Consolidés, pour les autres, ils se sont portés volontaires pour faire partie d'équipes chargées de nettoyer et entretenir les bords de la Coise et de ses affluents. Simultanément ils participent à des journées de formation pour se réadapter à la vie professionnelle.

Les Brigades Vertes mises à la disposition des communes par le Conseil Général du Rhône depuis 1992 font "peau neuve". Sur le canton de St-Symphorien, une nouvelle équipe "la Brigade Rivière", placée sous la direction de Pierre Bissardon, emploie jusqu'à 8 personnes depuis le 1<sup>er</sup> février.

De la même façon, le SIVU pour l'aménagement de la rivière Coise pour le canton de Saint-Galmier et la



*L'équipe du Rhône*



*L'équipe de la Loire*

Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais pour le canton de Chazelles-sur-Lyon ont formé en commun une équipe environnement composée de 4 personnes en Contrat Emploi Solidarité encadrés par Daniel Ulmer et Hervé Baronnier.

Sur les bords de la Coise, Yves Piot, le technicien du Contrat de rivière Coise, adapte les chantiers et programme les travaux en concertation avec les chefs d'équipes, mais aussi avec les responsables des associations de pêche et les élus locaux.

Côté Rhône pour l'une, côté Loire, pour l'autre, les deux équipes très motivées ont déjà réalisé quelques chantiers exemplaires. Mais il y a encore beaucoup à faire en matière de nettoyage et de débroussaillage sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant de la Coise...

## Pour expliquer le contrat de rivière

Tous les habitants des villes et des villages sont concernés par les travaux du Contrat de Rivière. Que l'on soit simple citoyen, industriel, agriculteur, sommes-nous toujours conscients des rejets plus ou moins polluants que nous renvoyons dans la nature et plus particulièrement dans la rivière ?

Le volet communication s'attache à expliquer ce qui est entrepris par les collectivités sur l'ensemble du bassin versant et ce qu'il est possible de faire individuellement ou collectivement pour redonner à la rivière un peu de son éclat perdu.

Le journal de la Coise n'est pas le seul moyen d'informer le public. Bientôt, une exposition itinérante sera visible dans les fêtes et manifestations de nos communes.

Le volet communication prévoit une sensibilisation des scolaires, avec une priorité pour les enfants de CM1 et CM2 de toutes les écoles. Des réunions de travail ont déjà eu lieu avec les enseignants et des visites sur le terrain sont programmées avec la participation des agents du Conseil Supérieur de la Pêche ou des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.

Le Centre Culturel des Monts du Lyonnais, chargé d'animer ce volet communication, s'attache à apporter aux écoles un soutien et une logistique au travail de sensibilisation souvent déjà engagé par les instituteurs.

Les enfants sont très sensibles aux problèmes d'environnement. Eux aussi doivent être informés pour qu'ils participent à leur manière à la protection de ce tout petit morceau de planète où ils vivent : les 30 villages du bassin de la Coise.

*Vous êtes pêcheur, riverain, vous connaissez bien les rivières du bassin versant de la Coise. Votre témoignage nous intéresse. Contactez-nous au C.C.M.L., 04 78 19 08 18*

## CONNAÎTRE LA QUALITÉ DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE LA COISE

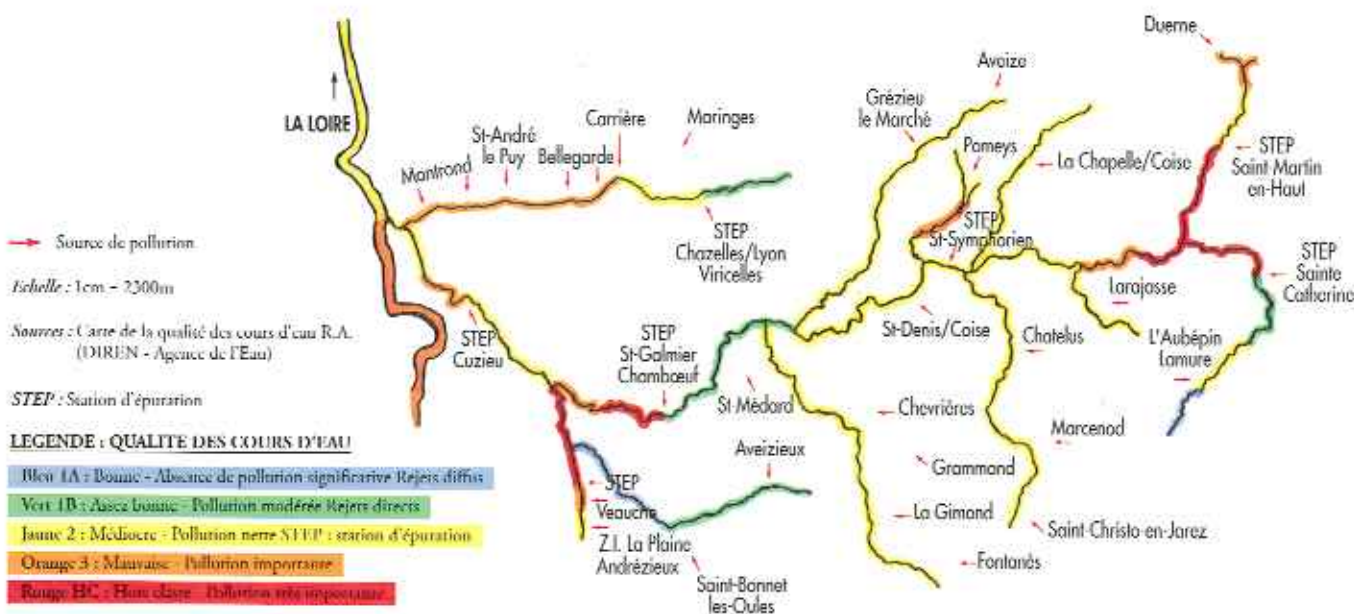
La qualité d'un cours d'eau est mesurée par des relevés effectués en période d'étiage (période où le niveau de la rivière est au plus bas) et d'activité industrielle significative. C'est, en effet, le moment le plus propice à la mise en évidence de la pollution.

Les analyses, qui permettent de connaître l'état d'altération du milieu tiennent compte des relations entre la qualité chimique de l'eau (nitrates, azote, phosphate, acidité, oxygène...), les usages de l'eau (eau potable, industrielle, baignade, irrigation, abreuvement des animaux...) et les exigences des organismes aquatiques.

Des mesures bactériologiques sont également associées à ces critères généraux afin d'évaluer la classe de qualité de chaque cours d'eau.

Mais bien-sûr, cette classe n'est pas fixe dans le temps et peut évoluer (vers une amélioration ou au contraire une dégradation de la qualité des eaux) en fonction des rejets (diffus ou directs) supportés par la rivière.

Les objectifs du contrat de rivière sont bien d'améliorer de manière significative l'état actuel de la rivière, par une reconquête ou un maintien, selon le cas, de la qualité de l'eau de la Coise et de ses affluents.



### D'UN DÉPARTEMENT A L'AUTRE...

Depuis juillet 1996, la nouvelle passerelle du Darde de Coise vient flatter la rivière qu'elle enjambe. A l'initiative du contrat de rivière, et financée par la commune de Coise et par la communauté de commune de Forez en Lyonnais, cette passerelle nargue les limites départementales. Les promeneurs peuvent désormais flâner à leur aise entre Rhône et Loire, et faire, pourquoi pas, le tour du canton.



### LE SITE DES "LONZES" A MONTROND LES BAINS

#### Des aménagements accessibles à tous

La commune de Montrond-les-Bains, étudie actuellement un projet d'aménagement d'un espace de détente et de loisir, sur le site des "Lonzes" (bordé de l'Anzieux et de la Coise).

En effet, la Municipalité souhaite aménager ce lieu en un espace polyvalent, convivial et accessible au plus grand nombre de ses citoyens dès l'été prochain. Pêcheurs, promeneurs, sportifs, scolaires ou tout simplement curieux de la nature trouveraient ainsi un espace répondant à leurs attentes. Différentes activités seraient donc proposées. La vocation initiale de ce site étant tournée vers la rivière, un parcours de pêche "classique" ainsi qu'un parcours de pêche aménagé pour les personnes handicapées sont prévus afin de répondre à une demande. Un sentier découverte est également envisagé, permettant de se familiariser avec l'environnement proche de la rivière (flore, mais aussi évolution du milieu, développement naturel d'une ancienne zone cultivée...). Un parcours de santé proposerait, sur un petit circuit, un ensemble de 6 ateliers d'exercices physiques.

La valorisation de ce site, actuellement en friche, permettrait donc à chacun de profiter de cet espace situé aux portes de la ville.